

Enquête et audience publique
Bureau d'audience publiques sur l'environnement

Mémoire

sur la

proposition de la **voie de contournement de ville La Tuque**

Proposition présentée
par la division régionale du

Ministère des transports

Mémoire présenté par : **Yves Riberdy, citoyen saisonnier**

Pour la deuxième partie de l'audience publique débutant le 1^{er} juin 2004

Projet concerné : Voie de contournement à l'est de Ville La Tuque

Présentation : Je suis Yves Riberdy citoyen saisonnier préoccupé par les implications économiques causées au milieu découlant de la proposition du Ministère des transports versus l'accroissement d'une pollution de l'air ou par le bruit dont la source est la circulation routière activité humaine.

Intérêt au projet : La Tuque présente déjà des faiblesses dans sa vie économique. De plus elle ne présente aucune installation permettant une halte sécuritaire dans le milieu urbain. Donc personne arrête près du centre-ville. D'autre part la voie actuelle est en très grande partie en zone résidentielle et à l'extérieur de la zone centre-ville. Une des solutions pour aider cette économie est de renforcer le lien qui uni cette Ville aux autres agglomérations. Ici La Tuque est à environ \pm 130 km tant du côté Sud que du côté Nord, donc une belle halte routière en zone urbanisée en plein milieu de l'immense forêt qui l'entour.

Elle présente un potentiel de sites de services permettant d'avoir accès à cette vaste étendue de forêt. On se doit d'aider ce milieu à se structurer pour recevoir cet influx de demande.

Nos préoccupations : La proposition sous analyse présente des inconvénients à la vie économique du milieu, en éloignant la demande. Ici la circulation routière est le seul lien apportant un influx de valeur ajoutée à ce milieu. Voici une zone urbanisée de dix milles habitants dont l'influx économique demande des entrées extérieures. Un des moyens est de favoriser la pénétration de la circulation en zone urbanisée.

Exemples : Lachute avec la route 158 qui la traverse en sa zone commerciale

St-Jérôme avec la route 117 qui la traverse en sa zone commerciale.

Granby avec la route 112 qui la traverse en sa zone commerciale.

Matane avec la route 132 qui la traverse en sa zone commerciale.

Améliorer le projet : Nous demandons de recommander la réalisation de la voie urbaine (proposition B et B') sur quatre (4) voies avec une base bétonnée sur toute sa longueur pour les raisons suivantes :

1. La voie en zone urbanisée fait de La Tuque une opportunité pour les gens en déplacement sur le réseau routier d'une halte sécuritaire à mi-parcours.
2. Permet de favoriser l'aménagement à proximité du centre-ville des facilités de halte sécuritaire. D'autre part on se doit d'aménager du côté Nord de la Ville soit au nord de la voie d'accès à l'usine et à l'ouest de la rue Bostonnais, soit dans l'environnement de l'ancienne bâtisse utilisée comme caveau à patates une halte pour véhicule lourd de type "Truck stop".
3. La voie en zone urbanisée entretenue par Québec est une manière de recevoir une subvention à long terme à la vie économique de La Tuque, donc à l'ensemble des citoyens de ce milieu.
- 4 Cette proposition de voie urbaine permet et facilite l'augmentation de la demande en biens et services estimés actuellement à un minimum de 4 millions.

Pièces jointes en annexe En complément je joins deux articles que j'ai écrit sur le sujet en appuis à la voie urbanisée (proposition B et B'). De plus vous y trouverez copie d'une lettre à la direction MTQ régionale.

Position sur l'autorisation : Nous demandons le rejet de la proposition du Ministère des transports pour les raisons suivantes.

- a. Une augmentation du parcours routier (12km) en périphérie de la Ville en traînant un accroissement de la pollution de l'air.
- b. Elle est réalisée à proximité de zones résidentielles du milieu.
- c. Augmentation des zones de bruits et de pollution par l'usage de plusieurs dénivellations à proximité de zones résidentielles
- d. Empiètement sur le milieu naturel par une activité humaine.
- e. Voies d'accès réalisée près de zones résidentielles
- f. Pertes économiques pour le milieu d'un minimum de 4 millions dans une agglomération de dix mille habitants.
- g. Les coûts de réalisation excessifs pour un seul usage une circulation fluide et rapide en milieu de forêt.

Je vous remercie Madame la Présidente et Messieurs les commissaires.

ANNEXES

VOIE DE CONTOURNEMENT PENSONS COMME LES GRANDES VILLES

Merci au Maire de Val D'or pour son intervention dans la discussion sur la nouvelle voie de circulation lourde dans la partie urbanisée du territoire de La Tuque (L'Écho de La Tuque 13-12-03). En référence celui-ci dirige une Ville régionale avec un arrière pays peuplé à proximité de sa ville. Nous le félicitons pour son enthousiasme sur les résultats obtenus par sa ville dans la réalisation d'une voie de contournement. Mais je suis d'opinion qu'il a mal évalué la problématique de la zone urbanisée de La Tuque dont le pays environnant est la forêt regroupant peu de nos concitoyens. Le bassin de population est un regroupement d'environ 13 mille personnes.

Concitoyens vous déplorez, que l'offre en biens des commerçants est pauvre en choix et que les prix sont élevés. Je comprends vos plaintes, mais pour être en affaire il faut faire des bénéfiques. Comme la population de La Tuque à une croissance difficile si nous voulons être capable de se procurer des biens en quantité et à des prix acceptables sur le territoire de Ville La Tuque, il faut planifier des moyens pour accroître la demande. En examinant les possibilités de ce territoire, je suis d'opinion que vous devez penser à favoriser les services à ceux qui sont en transit ainsi que les touristes consommateurs venus dans le milieu pour les attraits du territoire ou s'agencer aux attraits de d'autres régions qui favorisent en notre milieu la circulation sur le territoire. Si vous éloignez cette opportunité, vous continuerez à voir la décroissance de l'offre commerciale dans notre milieu.

Pour illustrer cet état de fait je vous invite à aller voir aujourd'hui l'arrondissement Grand-Mère dans la nouvelle Ville de Shawinigan. Depuis l'arrivée de l'autoroute # 55 celle-ci a une vie économique locale montrant une offre restreinte dans le choix. Pour éviter une telle situation on se doit de penser comme les grandes villes. Telle que Québec avec l'autoroute # 40 qui arrive et se poursuit sur le boulevard Charest. Gatineau ou la route # 148 arrive et se poursuit en son territoire sur le boulevard Maloney. À Trois-Rivières on a détourné l'autoroute # 40 vers la voie rapide l'autoroute urbaine # 720 du centre ville. Pour terminer dans mes exemples je vous rappelle la situation de Montréal on traverse son territoire en zone urbaine par le boulevard Métropolitain ou via le boulevard Décarie, donc si une situation de circulation lourde est positive pour les grands centres, quelle est son influence sur une zone urbanisée comme Ville La Tuque dont l'environnement est la pleine nature.

N'oublions pas qu'il est anormal que le deuxième employeur en importance soit l'hôpital, prenons nous en mains travaillons ensemble pour que les retombées de l'industrie touristique deviennent source d'emplois importante douze mois par année. Pour cela, je vous pris concitoyens de favoriser les recommandations des officiers régionaux du Ministère des Transports présentées au conseil de Ville La Tuque en 1996, favorisant une approche à proximité du centre-ville qui en à bien besoin, en utilisant l'ancienne emprise du chemin de fer Québec-Lac St-Jean embranchement Linton-La Tuque entre les rues Tessier et St-Maurice prolonger celle-ci à l'accès de l'usine Smurfit-Stone au nord de la ville. N'oublions pas que le boulevard Ducharme a toujours été la route pour entrer à La Tuque (le bout de la route # 19) anciennement la partie Sud de la route # 155.

VOIE DE CIRCULATION PROVINCIALE EN ZONE URBANISÉE

Merci Madame Julie Boulet Ministre déléguée aux Transports, vous nous avez donné enfin une date de réalisation 2008. Merci encore pour la clarté de l'explication sur la réalisation soit : la réalisation d'un pont surélevé à la rivière Bostonnais ce qui éliminera la côte à l'approche du pont actuel et l'accès présumé du côté nord de la Ville. De plus vous nous précisez que ville La Tuque sera desservit par une seule voie d'accès. Donc cette dernière pourrait être située via le chemin Wayagamac où par l'accès au sud de la Terrasse Filion. Donc ville La Tuque sera maintenant dans un cul de sac comme La Croche (Langelier) avec une voie d'accès au sud du centre-ville. De ce fait tout individu recherchant un service devra se déplacer aller et retour de l'accès.

Merci, au comité d'analyse sur la voie de contournement qui semble nous présenter que la solution à la recherche de service est d'interdire tout développement aux abords de la voie de contournement et voie d'accès. Monsieur le Maire nous confirme l'intention de la Ville de légiférer sur cette suggestion d'interdiction. Suivant cette réglementation combinée à la proposition de Madame la Ministre déléguée aux Transports, j'anticipe que les activités économiques générées par la circulation routière $\pm 30\%$ des automobilistes vont se déplacer ailleurs. Aujourd'hui si vous observez ce flot de demandes vous réaliserez que celles-ci sont déjà dans le secteur sud de la ville, soit aux environs du centre d'achat les Galeries La Tuque qui démontrent une telle demande que la SAQ si est installée au détriment de l'environnement regroupant la majorité de la population du milieu. De plus cette demande ce manifeste aux alentours de la halte routière avec sa toilette le long du quatre milles.

Après la réalisation de la voie de contournement nous entrevoyons deux phénomènes d'abord une confirmation de la baisse des valeurs sur les biens immeubles en raison d'une réduction de la demande. Par contre nous percevons que les secteurs Carignan ou Bostonnais sont appelés à accroître leurs valeurs étant des lieux les plus susceptibles de répondre à la demande de services le long de la voie de circulation provinciale sans restriction aux développements. Dans ces deux cas nous observons que Carignan a un certain avantage en ayant déjà des commerces de services en ce lieu.

Propriétaire, il faut examiner l'enjeu à propos de la voie de circulation provinciale **au centre-ville** versus **en forêt**. Selon notre opinion ce sont les valeurs de vos propriétés qui sont en cause, avec une réaction indirecte à la diminution de la demande en services et consommations. Exemple les propriétés des Arpents vert supportent mieux la valeur demandée que les propriétés neuves dans les secteurs résidentiels en pourtour du centre-ville. Pourquoi, c'est selon nous l'idée de la proximité aux services présentant une offre constamment renouvelée. D'autre part, si l'industrie manufacturière n'est pas présente dans un milieu, on se doit d'analyser ce qui peut être un moteur de l'économie. Pour La Tuque, j'estime qu'elle détient un potentiel dans l'industrie du tourisme. Donc ne rejettons pas ce qui peut sauver l'économie de La Tuque, planifions les services d'accueil près des services actuels du centre-ville.

Un bel exemple d'aménagement éloigné du centre de service est Louiseville avec comme voie de contournement l'autoroute #40 avec voie d'accès sans autorisation de développement du secteur de service. On observe que ceux-ci se sont développés à la sortie Yamachiche autour de la Porte de la Mauricie. Alors qu'à Berthierville on observe des aménagements de service en bordure d'une de ses rues principales. Dans cette dernière municipalité on réalise le déplacement de l'offre commerciale à proximité de la zone initiale du centre de la municipalité. D'autres exemples sont Drummondville, Saint-Hyacinthe avec la voie de contournement l'autoroute #20 ici on observe aussi le développement commercial en bordure des centres-villes qui ont permis de renforcer l'aspect commercial de ces villes. Citoyens vous devez examiner sérieusement la situation.

Pourquoi éloigner le développement économique au lieu de le centraliser pour renforcer le milieu malgré les impacts indésirables.

Le 9 juillet 2003

Madame Monsieur,
Transports Québec
Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec
100, Laviolette Bureau 408
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Objet : Voie de contournement
Secteur résidentiel
Ville La Tuque (Québec)

Madame, Monsieur,

Certains gens du milieu réclament une voie de contournement pour éloigner la circulation des véhicules lourds des secteurs résidentiels. Présentement on utilise dans le secteur centre Sud la rue Saint-François et au centre Est la rue Bostonnais. Tous deux devenues zone de service dans des secteurs surtout résidentiels.

Certains personnes proposent de réaliser une voie de contournement qui passe à l'extérieur de la zone urbanisée de La Tuque en passant du côté Est du territoire et à l'est d'une montagne. Cette proposition aura pour effet d'éloigner toute circulation du territoire en même temps elle éloignera toute demande de service réclamé par les gens qui circulent sur la route #155. Même si les distances sont grandes entre les Villes de notre région les gens feront toujours de mauvaise évaluation du temps étant anxieux d'arriver à leur destination. Ils ne prendront pas le temps de faire le détour pour aller chercher le service requis. On a déjà dans le milieu un bel exemple en observant le centre ville de La Tuque versus le secteur du centre d'achat au Sud de la Ville le long de la route #155 sur le Boulevard Ducharme.

La Tuque a un centre-ville qui a de la difficulté à s'animer. Les services commerciaux ont certaines difficultés économiques avec ce manque de circulation de consommateurs. Si on examine la différence entre l'activité au centre-ville et celle observée aux alentours du centre d'achat au sud du territoire municipal, nous constatons que présentement le centre d'achat est beaucoup plus actif. Alors qu'à une certaine période c'était le contraire. À l'examen de plus près on observe qu'il y a beaucoup de véhicules de touristes. Cela se justifie par la localisation du centre d'achat en bordure de la voie de circulation provinciale la route #155, dans cet environnement on l'identifie Boulevard Ducharme.

En alternative Madame, Monsieur de Transports Québec comme citoyen je me permets de vous suggérer un autre tracé dont vous trouverez ci-joint le croquis. La proposition est d'utiliser l'espace entre la rue Tessier et la rue Saint-Maurice ancienne emprise de l'embranchement du chemin de fer Québec / Lac St-Jean à proximité du centre-ville. L'objectif est d'ouvrir un accueil intéressant près du centre-ville pour récupérer la demande de service par les utilisateurs de la route #155. Pour réaliser l'accès à ce tronçon au Sud on rejoint le Boulevard Ducharme en réalisant ± trois (3) expropriations d'édifices privés. Alors qu'au Nord on doit exproprier le nouvel accès que l'usine Smurfit Stone a réalisé pour rejoindre la route #155 par le Nord de la ville.

Nous devons signaler que cette dernière réalisation de l'usine demande à tous les camions en provenance du Sud de passer maintenant dans les zones résidentielles avant d'entrer sur la propriété de l'usine. Alors qu'auparavant ils utilisaient la rue Tessier pour entrer directement à l'usine. Par notre proposition nous rétablirons la situation antérieure améliorée tant pour les camionneurs, l'accès à l'usine, que pour l'accès au centre-ville.

L'ensemble de cette proposition nous présente un circuit routier assez plat permettant la manoeuvre des véhicules lourds plus aisément. On maintient dans l'environnement urbanisé la circulation ponctuelle qui passe en ce milieu. En aménageant les environs du centre-ville par des zones de stationnements d'un côté ou l'autre de la voie de contournement cela faciliterait l'accès au centre-ville.

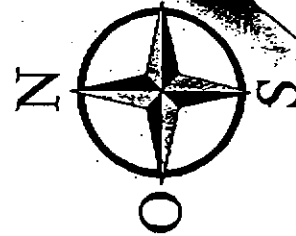
Nous sommes convaincus que notre proposition serait un stimulant à l'économie locale. En ce rappelant que la voie connue du nom de Boulevard Ducharme à toujours été la voie d'entrée sur le territoire de la ville depuis que La Tuque est l'extrémité à atteindre.

Espérant ce stimulant pour l'économie locale de La Tuque la voie de circulation principale doit passer dans la zone urbanisée.

Veillez agréer Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Yves Riberdy

Copie : Madame Julie Boulet,
Député de Laviolette
570, 6^{ième} Avenue
Grand-Mère (Québec) G9T 2H2



CAMPING MUNICIPAL

ROUE 155 NORD

RUE BOSTONNAIS

CENTRE MUNICIPAL DESKI

RUE ST-FRANCOIS

CANADIEN NATIONAL

CANADIEN NATIONAL

PROPOSITION
A LA VOIE DE
CONTOURNEMENT

BOULEVARD DUCHARME

TERRAIN DE GOLF

USINE
CARTONS ST-LAURENT

443200000 DATE: 02